

Slovénie

Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

Engagements politiques, stratégies et outils

Engagements politiques de la Slovénie

En 2017, l'Assemblée nationale de la Slovénie a adopté une résolution sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire de la République de Slovénie ([résolution de 2017](#)). Ce document stratégique à long terme définit deux priorités thématiques générales pour la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, dont l'une est la « lutte contre le changement climatique, axée sur la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques ».

Cibles

En 2018, le gouvernement slovène a adopté la stratégie de coopération pour le développement et d'aide humanitaire de la République de Slovénie jusqu'en 2030 ([stratégie de 2018](#)). La stratégie de 2018 fixe un objectif de consacrer 35 % de l'aide programmable par pays (APP) aux interventions liées au climat (atténuation et adaptation, score de 1 ou 2) d'ici à 2022 et de 40 % d'ici à 2030. L'objectif de protection de l'environnement est fixé à 50 % de l'APP d'ici à 2022 et à 60 % de l'APP d'ici à 2030. Le suivi des progrès fait l'objet d'un rapport annuel sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire (niveau d'une année donnée et tendance par rapport à l'année précédente). Le [rapport annuel 2019](#) est disponible en slovène ; voir l'annexe 11, par ex. « Part de l'APP consacrée aux interventions climatiques » :

- Base de référence : 34 % (2017).
- Cible : 35 % (2022) ; 40 % (2030).
- Situation en 2019 : 40 % ; tendance : à la hausse.

Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique

La stratégie de 2018 énonce la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets (Objectif de développement durable [ODD] 13) comme l'une des quatre priorités thématiques de la coopération pour le développement. L'une des priorités humanitaires (le volet préventif) est de garantir la stabilité de l'approvisionnement en eau potable et la sécurité d'une alimentation adéquate et de bonne qualité, en particulier pour les enfants, priorité qui est également étroitement liée à l'adaptation au changement climatique. Au niveau des projets, cette priorité est poursuivie, par exemple, par des actions de sensibilisation et la fourniture de semences résilientes et adaptées à des conditions météorologiques extrêmes.

La stratégie de 2018 stipule également la nécessaire prise en compte de la protection de l'environnement, qui inclut la dimension du changement climatique, dans le cadre des actions de coopération pour le développement et d'aide humanitaire.

La méthodologie, utilisée depuis avril 2019, d'évaluation du financement des propositions de projets à partir du budget de l'aide publique au développement (APD), tient compte de cette priorité et évalue les projets humanitaires et de développement en fonction de la contribution qu'ils apportent à la protection de l'environnement, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets (ainsi qu'à l'égalité hommes-femmes). Des lignes directrices destinées aux partenaires d'exécution sur cet aspect de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets ont été rédigées et examinées dans le cadre d'ateliers.

En outre, la stratégie de 2018 énonce des orientations générales pour guider les institutions de financement et les partenaires d'exécution sur la manière d'inscrire dans le cadre général les thèmes transversaux de l'environnement et du changement climatique, en plus de l'égalité hommes-femmes, juste après les principes de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Elle énumère également les mesures à prendre pour promouvoir l'intégration des politiques (voir la stratégie de 2018, chapitre 3.3).

De plus, la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2021 a arrêté comme priorité l'adoption d'une approche globale vis-à-vis de l'eau dans les actions de développement et de l'aide humanitaire en accordant un grand poids à l'environnement et au changement climatique et à leurs interdépendances avec l'accès à un approvisionnement suffisant et adéquat en eau (potable), importance particulièrement aiguë dans l'actuelle crise sanitaire.

À cet égard, plusieurs déclarations officielles ont été faites, dont la récente présentation au Parlement européen, le 13 juillet 2021, par le secrétaire d'État Raščan, des priorités de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Dispositifs et piliers clés

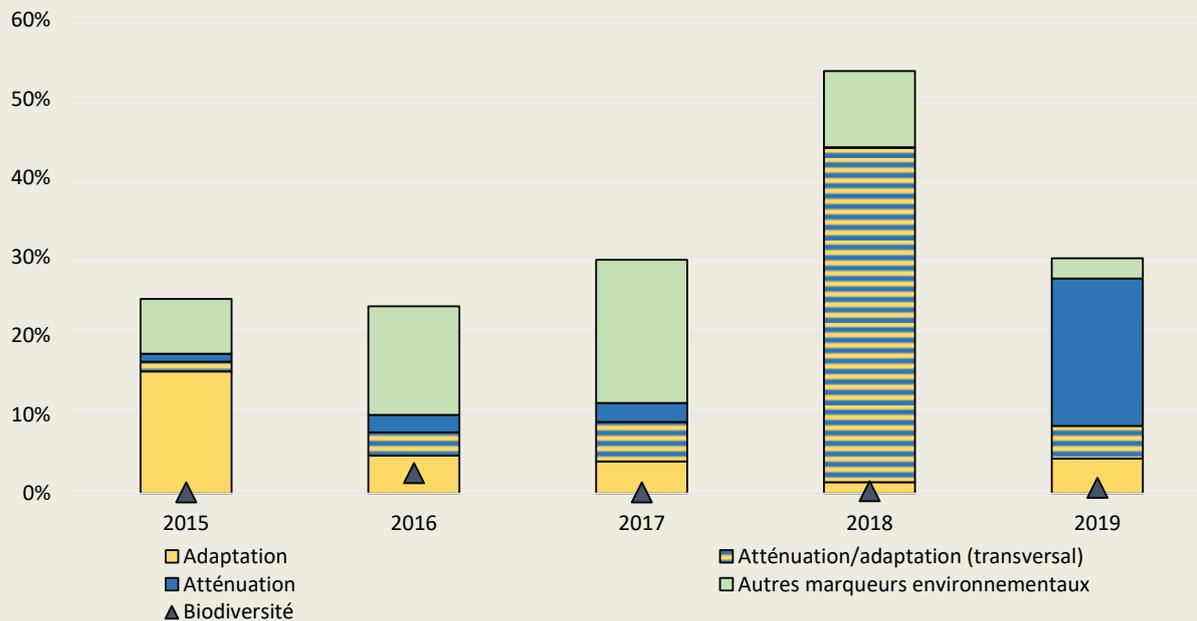
Les dispositifs et piliers clés de la stratégie de 2018 sur la protection de l'environnement et l'intégration du changement climatique sont les suivants :

- la sensibilisation des diverses institutions de financement et des divers partenaires d'exécution
- la présentation des niveaux possibles d'incorporation
- les partenariats entre partenaires d'exécution à des fins de promotion de l'intégration
- l'introduction d'analyses d'impact ex ante
- le traitement préférentiel d'activités aux effets favorables sur l'environnement/le climat/la problématique hommes-femmes
- l'échange de bonnes pratiques et de connaissances, l'adoption de lignes directrices
- l'allocation de contributions volontaires préaffectées aux organisations internationales.

Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

Graphique 1. Intégration par la Slovénie des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Les orientations générales figurent dans la stratégie de 2018 et un projet de lignes directrices sur l'intégration de la protection de l'environnement dans les projets de coopération pour le développement et d'aide humanitaire a été rédigé. Ce projet tient compte de l'aspect de la protection de l'environnement lié au changement climatique et fournit aux institutions de financement et d'exécution des outils pratiques en vue de l'intégration des considérations relatives à la protection de l'environnement et au changement climatique dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets.

Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

La prise en compte des objectifs environnementaux et climatiques était prévue dans la stratégie de 2018 et est vérifiée par les différents responsables de contrats. L'évaluation de l'intégration était prévue pour 2021 dans le cadre des évaluations annuelles, en commençant par l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes, et il est prévu qu'elle soit suivie d'autres priorités d'intégration dans les années à venir.

Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux

En 2019, une étude a été commandée pour déterminer les possibilités de soutien de la part de la Slovénie à des pays partenaires des Balkans de l'Ouest dans le domaine du changement climatique. Cette étude comprend des interventions dans le domaine des politiques publiques (élaboration de stratégies, mise en réseau régionale pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques) et dans celui de la mise en œuvre (cofinancement des interventions des pays partenaires en matière de changement climatique). Il reste encore à mettre en œuvre des interventions concrètes fondées sur les options relevées dans le cadre de l'étude. Les consultations avancent particulièrement bien avec le Monténégro. Il n'en demeure pas moins qu'au cours des dernières années, plusieurs projets individuels d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, basés sur les propres stratégies nationales de transition des pays partenaires, ont déjà eu lieu. On peut citer ainsi le projet boisement dans la municipalité d'Erseke (Albanie), l'installation d'un éclairage à diodes électroluminescentes (LED) à économie d'énergie dans plusieurs municipalités (République de Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie), le projet de gestion durable des forêts dans la municipalité d'Adigeni en coopération avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) (Géorgie), et la construction de zones humides pour le traitement naturel des eaux usées dans plusieurs municipalités (Albanie, Kosovo).

Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition

La mise en œuvre des interventions, prévues ou suggérées dans l'étude préparée en 2019, a été suspendue, elle aussi en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), de sorte qu'il n'est pas possible de faire état d'exemples de ce type pour le moment. La Slovénie se tient toutefois prête à répondre aux demandes d'assistance technique de pays partenaires, ainsi que dans le cadre de l'alignement des normes sur l'Union européenne. Jusqu'à présent, aucune demande de ce type n'a été reçue.

Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique

La Slovénie fonde sa stratégie de coopération pour le développement sur des secteurs de niche. Afin de restreindre son attention sur des domaines déterminés, le pays a arrêté deux priorités générales dans la résolution de 2017 (l'une axée sur le développement socio-économique et l'autre sur l'environnement) et quatre ODD prioritaires dans la stratégie de 2018, dont deux sont spécifiques à l'environnement. L'un (l'ODD 12) se concentre sur des schémas de production et de consommation durables et s'articule autour du concept de l'économie circulaire, et l'autre (l'ODD 13) se concentre sur le climat. S'ajoutant à l'intégration de la protection de l'environnement et du changement climatique, ainsi qu'à une interdiction légale (promulguée dans un décret) de financer des programmes ou des projets qui contribuent à une utilisation accrue des combustibles fossiles, la Slovénie affiche clairement son approche à l'appui des trajectoires de développement de ses pays partenaires.

L'étude mentionnée dans les sections précédentes qui a défini les opportunités et les modalités possibles d'appui aux pays partenaires des Balkans de l'Ouest dans leurs politiques publiques et leurs interventions sur le changement climatique s'appuie sur ce cadre général de coopération pour le développement et le met à niveau dans le domaine du changement climatique.

Soutien à des infrastructures durables et de qualité

La Slovénie a à son actif une liste relativement longue d'antécédents de cofinancement d'infrastructures environnementales, en particulier dans les pays des Balkans de l'Ouest. On peut citer ainsi la conception et la construction d'usines de tri des déchets, l'aménagement de zones humides pour le traitement des eaux usées, l'assainissement durable d'un site d'enfouissement des déchets, la conception et la réhabilitation de décharges, la mise en place d'une méthodologie d'évaluation de la qualité des infrastructures de petites centrales hydroélectriques et d'autres sources d'énergie renouvelable, la mise en place d'une méthodologie d'évaluation d'infrastructures destinées à la fourniture de technologies d'énergie renouvelable d'origine éolienne et d'une méthodologie d'évaluation des infrastructures pour vérifier l'assurance qualité de technologies d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque, des essais pilotes de modèles décentralisés de compostage pour offrir un autre mode de gestion des déchets organiques, l'automatisation de centrales thermiques primaires et la reconstruction d'éclairage urbain.

Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique

On peut citer les exemples suivants :

- [Reconstruction de l'éclairage urbain à Kraljevo](#), en Serbie.
- [Conception et aménagement de zones humides à Andrijevica](#), au Monténégro.
- [Aménagement de zones humides à Prrenjas](#), en Albanie.
- [Modernisation et reconstruction du système d'éclairage urbain dans la municipalité de Žabljak](#), au Monténégro.
- [Gestion durable des forêts dans la municipalité d'Adigeni](#), en Géorgie.
- [Utilisation plus rationnelle des ressources pour assurer une survie durable dans le district de Karongi](#), au Rwanda.
- Autonomisation des femmes réfugiées - Lutte contre les inégalités, la vulnérabilité et la pauvreté, en Ouganda.
- Gestion durable de l'eau et d'autres ressources en vue d'améliorer la santé et les conditions de vie dans le district de Karongi, au Rwanda.
- De l'eau pour une vie décente, Ouganda.
- Eau, hygiène, alimentation pour une vie décente du peuple du Darfour, au Soudan.

Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

Réponse aux besoins spécifiques des PEID

Depuis 10 ans, la Slovénie coopère avec le Cabo Verde, où elle a mis en œuvre un projet de cybersanté et de télémédecine, l'un des plus grands projets en Afrique subsaharienne financés jusqu'à présent par la Slovénie. À part cela, la portée limitée de la coopération bilatérale pour le développement de la Slovénie n'a pas fourni beaucoup d'occasions de mener des actions spécifiques de coopération axées sur le changement climatique avec les petits États insulaires en développement (PEID). À cet égard, la Slovénie s'en remet au système multilatéral et en sa qualité de membre de diverses organisations internationales et institutions financières internationales, comme l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque mondiale, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

(IRENA) et le Fonds vert pour le climat, entre autres, contribue à l'orientation de l'action publique et au financement d'interventions spécifiques au climat dans les PEID.

Soutien à l'accès des PEID aux financements

La Slovénie n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.



Extrait de :

Integrating Environmental and Climate Action into Development Co-operation

Reporting on DAC Members' High-Level Meeting Commitments

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/285905b2-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Slovénie », dans *Integrating Environmental and Climate Action into Development Co-operation : Reporting on DAC Members' High-Level Meeting Commitments*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/02de0d93-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.